
Allocution de Grégory Doucet, Maire de Lyon

Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs
abolitions

Mardi 10 mai 2022 – Place Antonin Poncet

(Seul le prononcé fait foi)

- Monsieur le représentant du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône (Benoît Rochas, Sous-Préfet)
- Madame la Présidente de la Maison des Outre-Mer (Marie Claude Pivert)
- Monsieur le représentant de la Métropole de Lyon (Yves Ben Itah)
- Monsieur le représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (Pierre Oliver)
- Monsieur le représentant du Gouverneur Militaire de Lyon (Colonel Chasboeuf)
- Mesdames et Messieurs les membres du Corps Consulaire de Lyon
- Monsieur le Président de la cour Administrative d' Appel de Lyon (Gilles Hermitte)
- Messieurs les représentants des Autorités religieuses
- Monsieur l'Inspecteur d'académie représentant le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
- Chers collégiens et élèves de l'école Youri Gagarine,
- Mesdames et Messieurs les président.e.s d'associations
- Mesdames et Messieurs

Merci pour votre présence en ce jour si particulier. Merci aux élèves venus de toute la région pour leurs lectures et leurs chants, à ceux qui les encadrent, à vous Marie-Claude

Pivert pour vos paroles et à la Maison des Outre-Mer, aux artistes, musiciens qui nous accompagnent. A toutes celles et ceux qui ont préparé ou organisé cette cérémonie.

Nous ne sommes pas à Bordeaux, nous ne sommes pas à Nantes, nous ne sommes pas dans l'une de ces deux grandes cités de l'Atlantique qui sont explicitement marquées par l'Histoire de la traite négrière. Nous sommes à Lyon et nous sommes le 10 mai.

Je parle donc ici, en tant que maire d'une ville où les habitantes et les habitants pourraient regarder et interpréter l'histoire de l'esclavage comme une chose qui les concerne moins.

J'ai pourtant la conviction que ma présence ici, aux côtés de celles et ceux qui font vivre la mémoire et s'assignent la tâche complexe de la transmettre, toujours avec délicatesse, avec humanité, avec bienveillance ... pourra contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité de l'esclavage pour ce qu'il a été. Je crois que notre ville en tirera bénéfice. Et que nous pourrons y puiser collectivement de grands enseignements sur le chemin que nous voulons prendre et la justesse du monde que nous voulons construire.

L'esclavage n'est pas un concept facile à définir, on a du mal à lui affecter un cadre à la fois spatial et temporel. Son histoire n'est pas linéaire. Elle est faite de progrès vers son abolition ... et de reculs. De batailles gagnées vers la dignité universelle et de résistances contre ses avancées. Le combat pour le faire disparaître n'est d'ailleurs pas achevé.

La première chose qu'il convient de dire est que les esclaves, contrairement à un préjugé assez enraciné, ne se sont jamais résignés à leur condition. L'aspiration à la liberté est profondément ancrée dans le cœur de tous les êtres humains. Quoi qu'ils subissent.

L'esclavage est un système qui prive les individus de leur liberté et de leur personnalité juridique, en les soumettant à un mode d'exploitation et de domination particulièrement brutal.

L'esclavage est aussi une forme d'organisation des sociétés, un calcul cruel, une relation économique destinée à produire des richesses ... qui est antérieure à l'esclavage organisé à partir des trois siècles durant lequel il a fonctionné suivant cette modalité particulière, qu'on a appelé « la traite négrière ».

Pour qu'il y ait « traite négrière », d'après l'historien Olivier Pétré Grenouilleau, il faut une combinaison d'éléments : Les victimes sont noires de peau. Les réseaux d'approvisionnement sont organisés et intégrés. Le lieu de la capture et celui de la servitude sont éloignés l'un de l'autre. L'esclave est considéré comme une marchandise.

Les entités politiques approuvent ce commerce et en retirent un bénéfice financier.

Spontanément, lorsque nous parlons de la « traite négrière », la première image qui surgit à l'esprit, ce sont ces grandes « bières flottantes », comme les appelaient Mirabeau. Ces navires-cercueils traversant les océans, les cales remplies d'une marchandise ... vivante ... dont l'étendue des pertes au cours de la traversée défie les limites du supportable – et ne pouvait, même à l'époque, être tolérée que parce qu'on déniait aux hommes, femmes et enfants qui s'y trouvaient mortellement entassés ... la qualité d'appartenir à la même espèce que ceux qui en organisaient le transport.

Ils n'étaient plus des Peuls, des Wolofs, des Bambaras ou des Bamileke dotés chacun d'une culture, d'une langue, d'une histoire et de traditions propres ... ils étaient des bêtes de somme, des instruments de travail, des « biens meubles » aux yeux de leurs propriétaires, marchands et exploiters. On pouvait les résumer à leur couleur, les indifférencier, nier leur singularité en tant que personne.

Nous en prenons la mesure en parcourant le « code noir ». Pour l'esclave, pas de nom, pas d'état civil, quasiment aucun droit.

Le « code noir » édicté sous Louis XIV, touche à la police des îles de l'Amérique Française. Il visait à favoriser la culture de la canne à sucre qui se développait aux Antilles. Par rapport à la période antérieure, on pourrait y discerner une esquisse de progrès. Si, si ... il interdit la torture, proscrit les abus sexuels sur les esclaves, les maîtres ne peuvent plus les tuer comme bon leur chante, ni séparer les époux et leurs enfants lorsqu'ils décident de les vendre.

Mais d'une part, ces préconisations ne sont pas respectées dans les faits. Et d'autre part, elles servent de caution à une intensification prodigieuse du commerce triangulaire, avec sa cohorte d'arrachements, d'humiliations et de violence.

Ainsi, les enfants nés d'une esclave sont eux-mêmes des esclaves. Les esclaves n'ont rien le droit de vendre sans la permission de leurs maîtres. S'ils ont un pécule, celui-ci reste la propriété du maître à leur décès. Ils n'ont pas le droit de porter des armes, sauf à des fins de chasse **et** avec la permission de leurs maîtres. Si des esclaves appartiennent à différents maîtres, ils ne doivent à aucun moment se rassembler, en aucune circonstance. Enfin, il est interdit aux esclaves de cultiver pour leur propre compte.

On le sent bien, toutes ces contraintes ont une finalité commune : **empêcher** que les esclaves puissent fuir, s'organiser, se rebeller ou même obtenir un commencement d'indépendance. Elles témoignent aussi que la résignation qu'on voulait leur inculquer ne les a jamais totalement vaincus. Et cela explique la barbarie des châtiments corporels que les propriétaires leur infligeaient en cas de « marronnage » : mutilations, oreilles coupées, marquage au fer rouge, jarret tranché en cas de première récidive, pendaison à la seconde.

On se souvient de la scène de Candide où le héros de Voltaire rencontre un « *nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite* ».

L'esclave explique : « *J'attends mon maître M. Vanderdendur, le fameux négociant* ». « *Est-ce lui qui t'a traité ainsi ?* », demande Candide. Réponse : « *Oui, Monsieur, c'est l'usage, On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année. Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe : je me suis trouvé dans les deux cas. C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe.* »

On en reste incrédule aujourd'hui ... la scène est pourtant réaliste.

Alors bien sûr, il faut remercier les philosophes des Lumières comme Voltaire et Diderot d'avoir alerté les consciences. Notamment Montesquieu, prompt à utiliser l'ironie pour **mordre** et ridiculiser les rhétoriques esclavagistes. Je cite :

« *Il est impossible que nous supposions que les esclaves soient des hommes ; parce que, si nous les supposons des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens.*

Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais : Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres. Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait pas travailler la plante qui le produit par des esclaves.

Ceux dont il s'agit sont noirs depuis les pieds jusqu'à la tête ; et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre. On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme, surtout bonne, dans un corps tout noir. »

Ne nous y trompons pas, ce qui a rendu ce texte nécessaire, c'est l'opposition farouche rencontrée par les volontés abolitionnistes. On a parlé de « nécessité économique », de concurrence faussée vis-à-vis des britanniques. Et pour justifier la perpétuation d'une forme d'exploitation pourtant avilissante **également** pour ceux qui s'en rendaient coupables, on a ... d'une certaine manière ... inventé ... ou fait progresser ...

le racisme. C'est-à-dire naturalisé la position inférieure de certains hommes vis-à-vis d'autres hommes.

Tandis qu'il existait, d'un côté en France, à la veille de la révolution de 1789, une Société des Amis des Noirs, engagée pour le progrès humain, il existait de l'autre côté, pour lui porter la contradiction une sorte de lobby. Le Club de l'hôtel de Massiac, fondé par de riches colons de Saint-Domingue et des Petites Antilles, qui fut son principal adversaire, concernant la traite et l'esclavage.

Sans rentrer dans les détails de l'histoire : la première abolition par la Convention en 1794, le rétablissement par Napoléon sous le Consulat, l'abolition définitive en France par la seconde république le 27 avril 1848 ... derrière la figure de Victor Schœlcher. Il faut souligner deux, trois faits qui donnent matière à penser sur la trajectoire de cette lutte. **Lutte**, qui n'a pas seulement été la conséquence des idées révolutionnaires et universelles de 1789 mais peut-être, de manière réversible, aussi la matrice profonde de la fameuse déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Pour parler du décret du 27 avril 1848, on note qu'il n'est appliqué qu'en août. C'est long et cela traduit que ça n'a pas été facile. Il faut comprendre que la question de l'abolition a fait débat à l'Assemblée comme dans l'opinion publique. Que beaucoup défendaient une abolition à l'anglaise, c'est-à-dire graduelle. Mais surtout, d'autres restaient opposés à l'abolition, notamment les planteurs. En témoigne le fait que dans les colonies, les chambres de commerce avaient voté contre.

Souvent, sur place, les gouverneurs des colonies ont été obligés d'anticiper l'arrivée par bateau du décret, sous la pression de soulèvement d'esclaves qui trouvaient le délai exagéré.

Par exemple, l'esclavage est aboli en Martinique le 22 mai, et le 27 en Guadeloupe avant même que le décret du 27 avril ne soit parvenu par bateau !

D'où le fait que les dates d'abolition officiellement fêtées en Guadeloupe ou Martinique ne soient pas celles des décisions locales – *n'est-ce pas ?*

A la Réunion, les planteurs ont cherché à empêcher que le bateau porteur du décret n'accoste sur l'île. Ils y ont finalement été obligés, huit mois après. Ce jour-là, les esclaves libérés sont allés enlever, au marché, le poteau où ils étaient habituellement fouettés.

L'abolition n'est par ailleurs, pas sans limite... déjà une loi prévoyait une procédure d'indemnisation des colons... mais rien pour les anciens esclaves ...

Certains propriétaires ont reçu de coquêtes sommes qui leur ont permis de renforcer leur fortune, d'acheter des terres... une somme qui aurait pu être donnée aux esclaves, mais non...

Et c'est pourquoi, faute de la moindre assurance de revenu, ou de terre, la plupart des esclaves sont restés salariés de leurs anciens maîtres, continuant à subir des conditions de travail particulièrement dures.

Pire, juste après l'abolition dans les colonies françaises, la première réaction des esclaves a été de quitter les terres. Mais pour aller où ? Car les planteurs ont imposé une loi qui sanctionnait le vagabondage. Tout ancien esclave accusé de vagabondage était passible de prison... ils sont donc retournés là où on les embauchait, pour des salaires très faibles et des conditions de travail abjectes.

Ainsi, on le voit, si une grande victoire a été remportée le 27 avril 1848, elle a aussi marqué le début d'un autre combat. Après la liberté, l'égalité. Car dans le fond, cette asymétrie de positions entre ceux qui ont tout et ceux qui n'ont que leur bras, que leur force de travail, on le sent bien ... elle sonne certes la fin des humiliations et des souffrances inhérentes au statut d'esclave, mais elle n'aboutit pas à la pleine liberté. La liberté, elle, reste incomplète tant que l'emprise économique est aussi forte.

La pleine liberté, elle résulte donc de l'égalité. Et c'est un cheminement, une lutte toujours continuée.

Le temps me manque pour raconter une autre histoire, peut-être plus fondamentale et plus décisive que celle que je viens d'évoquer à grands traits : celle des révoltes et des

rebellions. Si les mentalités ont évolué en Europe, si on a pu philosopher, s'indigner et finalement légiférer. En affirmant avec Robespierre en 1789, qu'il valait mieux « **que périssent les colonies plutôt qu'un principe** » - *celui d'égalité* - ou avec Lamartine, cinquante ans plus tard, que « **l'intérêt du principe et celui des colonies pouvaient être confondus** » ... et bien ...

... tout cela n'aurait pas existé si les esclaves n'avaient pris la fuite, ne s'étaient organisés, ne s'étaient soulevés, ne s'était battus. Pas seulement à Saint-Domingue à partir de 1791. Mais aussi, un peu partout, comme au Carbet, à la Martinique en 1822 et en maints autres endroits. Souvent au péril et même au sacrifice de leurs vies. Tant les répressions ont été terribles, sans jamais parvenir à les dissuader de continuer à **tout faire** pour s'affranchir.

La liberté n'a pas été **donnée** aux esclaves, elle a été **conquise**.

Et c'est pourquoi quand nous commémorons la mémoire de l'esclavage, nous convoquons en vérité, l'histoire d'une libération. Pas seulement d'une souffrance. Une libération. Une libération qui eut besoin d'alliés certes, d'hommes bons et d'esprits généreux, oui, mais qui fut d'abord gagnée par les premiers intéressés, contre les intérêts égoïstes de ce temps.

Pour finir, je voudrais encore dire que nous avons fêté hier la journée de l'Europe. L'Europe a voté la reconnaissance de l'esclavage comme « **crime contre l'Humanité** », le 19 juin 2020. La France l'avait fait en 2001, suite à la marche silencieuse des descendants d'esclaves ... qui l'avaient revendiqué dès 1998. Il faut être d'une infinie patience. A la mesure des 11 millions de victimes de ce système abominable qui fait partie de notre histoire commune.

On retiendra que la lutte a été nécessaire à toutes les étapes : pour la libération/abolition d'abord, pour la reconnaissance de la réalité du fait historique, pour la possibilité de le commémorer, pour le condamner enfin pour ce qu'il a été. Un crime contre l'humanité.

Cela montre qu'en commémorant la traite négrière, l'esclave et leur abolition ici, sur cette place dédiée à la mémoire des génocides et des crimes contre l'Humanité, nous ne nous sommes pas trompés d'endroit.

Néanmoins, la ville s'engage à trouver un autre lieu calme et apaisé dédié spécifiquement à cette histoire, pour que tous ceux à qui elle parle, puissent se recueillir et se souvenir.

Je vous remercie.